

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept du mois de décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais- Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Borcq-sur-Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 10 décembre 2024

22 présents + 3 pouvoirs (25 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Viviane CHABAUTY, Jacky JOZEAU, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU, Lucette ROCHER

3 pouvoirs :

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT

Excusés : Huguette ROUSSEAU, Mathias DIXNEUF, Frédérique DAMBRINE, Maryse BARIGAULT, Mattieu MANCEAU

Absents : Sébastien FAURE

Lucette ROCHER a été élue secrétaire de séance

=====

**FINANCES
Subvention au CIAS**

Le travail sur le Budget 2025 du CIAS ayant commencé et le résultat évoqué se rapprochant de l'équilibre, il est proposé d'adapter la subvention de fonctionnement versée par la Communauté de Communes dans les conditions de la délibération D2021-23 du 23 mars 2021 qui fixe les modalités de versement de la subvention au CIAS.

Par anticipation au vote du budget de la CCAVT, il est proposé d'attribuer une subvention de 18 000€ pour 2025, soit une diminution de 50%.

Ce montant a été aussi proposé lors du Conseil d'Administration du CIAS du 11 décembre 2024.

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- Considérant le maintien du principe de la délibération D2021-023 prise lors du Conseil Communautaire du 23 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 4 abstentions :

- ▶ D'attribuer pour l'année 2025 au CIAS une subvention de fonctionnement de 18 000€ pour le service d'aide à domicile,
- ▶ De verser chaque mois pour 2025, 1/12ème de la subvention, sur le budget annexe aide à domicile
- ▶ A partir de l'année 2026, verser un acompte d'1/12ème de la subvention de l'année précédente N-1, chaque mois à partir du mois de janvier et jusqu'au mois de vote du budget de l'année N
- ▶ Le montant de la subvention de l'année N est fixé lors du vote du budget,
- ▶ Le solde de la subvention de l'année N est versé mensuellement jusqu'au mois de décembre en y incluant le rappel par rapport à l'acompte versé entre le mois de janvier et le mois du vote du budget,
- ▶ D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 18 décembre 2024
Et ont signé Le Président et La Secrétaire

Le Secrétaire de séance,
Lucette ROCHER,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200041416-20241223-18-DE

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ce document administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, en date du 23-12-2024, un mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Réception par le Préfet : 23-12-2024

Publication le : 23-12-2024

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48